



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 2 juin 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc,

Était excusée : JOUANNY Michèle (pouvoir à Bernard MICHEL),

Étaient absents : BERARD Guy,

Jean-Marc SAUNIER a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Délibération n° 2023/30 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2023 :

- Association pour la Promotion de l'Agriculture de l'Oisans (APAO) : 15 €

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- ROFFAT Viviane : du 5 juin au 31 août 2023 à temps complet,

Décision du 23 mai 2023 : acceptation de devis de l'entreprise LEGSA pour la fourniture des pièces nécessaires à la réparation du broyeur. Montant du devis : 2 410,18 € TTC.

Décision du 1^{er} juin 2023 : acceptation de devis de l'entreprise SAMSE pour la fourniture d'un bloc porte intérieur coupe-feu pour le refuge des Clots. Montant du devis : 503,18 € TTC.

Décision du 2 juin 2023 : acceptation du devis de l'entreprise PROXIMARK pour la réalisation de la signalisation horizontale (marquage au sol). Montant du devis : 1 888,80 € TTC.

Décision du 6 juin 2023 : acceptation du devis de l'entreprise CAP VERRE pour la fourniture d'un vitrage intérieur coupe-feu pour le refuge des Mouterres. Montant du devis : 2 418,80 € TTC.

Décision du 8 juin 2023 : acceptation du devis de l'entreprise VIEUX-PERNON Jérôme pour le fauchage mécanique des voies communales. Montant du devis : 2 832,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

12 JUIN 2023

Date de publication :

12 JUIN 2023

Le Maire,
Bernard MICHEL

